



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

○ MAI - JUIN 2012, N°1



DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle

- P1 • Politique régionale 2014-2020
- P2 • FEADER
 - Bâle III
 - Normalisation

L'Europe de l'artisanat

- P2 • Un réseau au service du développement pérenne de l'artisanat

Les CMA en action

- P3 • Séjour d'études de la CMA du Maine-et-Loire à Bruxelles

Euro brèves

Chiffre clé

- P3

L'actualité institutionnelle

Politique régionale 2014-2020 : ne désespérez pas les petites entreprises !

En leur accordant une place importante dans ses propositions, la Commission a adressé un message positif aux PME, confrontées à de nombreuses difficultés d'accès aux fonds structurels.

Rappelons que les projets du réseau des CMA ne représentent que 1,12% des projets déposés en France depuis 2007, pour un million d'entreprises et 3,5 millions d'actifs.

L'APCMA s'inquiète aujourd'hui du risque d'amoindrissement d'une politique régionale capable de soutenir le développement de l'artisanat et des petites entreprises ; ce public n'ayant pas accès aux autres programmes de l'UE. Quatre priorités sont au cœur de sa position :

- conserver, sur les 9 objectifs thématiques proposés, un objectif dédié exclusivement aux PME, pour générer un effet de levier envers un maillon essentiel de la cohésion territoriale,
- garantir la mise en œuvre d'un partenariat représentatif à chaque échelon par le renforcement de leurs capacités institutionnelles et l'accès à l'assistance technique,
- assouplir la concentration thématique au niveau territorial pour réaliser la Stratégie UE 2020 tout en répondant à des besoins spécifiques bien identifiés,
- donner la priorité au bénéficiaire final en réalisant un réel investissement de simplification.

La politique régionale est le vecteur le plus visible du soutien de l'UE aux petites entreprises. : L'APCMA attend de ses institutions et des Etats membres que la programmation 2014-2020 soit à la hauteur des attentes.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr

Développement rural : exploiter les synergies entre agriculture et artisanat

L'artisanat est le premier employeur du monde rural. Ses contributions à la transformation et à la valorisation de produits agricoles ou forestiers, à la diversification des activités économiques et à la qualité de vie dans les zones rurales démontrent son indissociabilité avec le secteur de l'agriculture. Pour l'APCMA, le FEADER 2014-2020 doit faire de cette complémentarité un

atout majeur de la politique de développement rural. Cette création commune de valeur passe par un accès équitable de tous les acteurs ruraux au FEADER, des circuits courts fondés sur un partenariat entre producteurs et transformateurs et une logique de développement intégré associant l'ensemble des acteurs.

Bâle III : pour une action immédiate en faveur des PME

Si la crise a démontré la nécessité de renforcer la résilience du système bancaire, son analyse a confirmé que les PME et leurs circuits de financement étaient étrangers à ses origines et ne devaient pas en être pénalisés.

Pour l'APCMA, dans un contexte économique toujours délicat, ce constat milite en faveur, d'une

part, de l'application dès 2013 d'un facteur correctif neutralisant pour les prêts aux PME l'impact des nouvelles exigences prudentielles et, d'autre part, de la reconnaissance comme Core Tier 1 des fonds propres des structures de garantie bancaire, facilitatrices reconnues de l'accès aux prêts pour les petites entreprises.

Normalisation : bilan mitigé du vote du rapport Comi

La mise en œuvre de normes est un enjeu crucial pour les entreprises artisanales compte-tenu de leur taille et d'un mode de production en petite série. Suite au vote du rapport sur le règlement relatif au système européen de normalisation en commission IMCO, l'APCMA salue les avancées en matière de consultation des parties prenantes et d'accès aux normes pour

les micro-entreprises. Elle déplore en revanche la dilution de la participation effective des PME dans les organismes européens de normalisation et appelle le Conseil à s'opposer à la modification du critère de représentativité pour la seule organisation de PME, jugée discriminatoire et contraire à l'objectif recherché.

L'Europe de l'artisanat

Un réseau au service du développement pérenne de l'artisanat

Fondées sur les besoins propres aux petites entreprises de production, de transformation et de services de proximité, les organisations représentatives de l'artisanat accompagnent au quotidien le développement de ces entreprises.

Dans une logique de guichet unique, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat met à disposition du million de visiteurs reçus chaque année une offre globale de services.

Aux missions régaliennes de gestion du répertoire des métiers, de formation professionnelle ou de formalités administratives, s'ajoutent des services de conseil, de diagnostic et de formation individualisés en matière

de création ou transmission d'entreprise, d'innovation, de normalisation ou encore d'internationalisation.

Avec aujourd'hui plus d'un million d'entreprises, soit une hausse de 22% en onze ans, et une durée de vie moyenne des entreprises augmentée des deux tiers, l'artisanat est une force économique de premier plan et un levier essentiel du dynamisme territorial.

A l'échelle de l'Europe, c'est l'ensemble des organisations représentatives du secteur qui, par leur action quotidienne en faveur du développement pérenne de ces entreprises, permettent à l'artisanat de contribuer pleinement aux objectifs de l'UE en matière d'innovation, de compétitivité et d'emploi.

Les CMA en action

Séjour d'études de la CMA du Maine-et-Loire à Bruxelles

La législation communautaire a un impact concret sur le quotidien des entreprises du secteur de l'artisanat. Pour mieux en comprendre les modalités d'élaboration, d'influence et d'application, une délégation d'élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Maine-et-Loire s'est rendue à Bruxelles du 23 au 25 avril 2012.

Lors d'échanges fructueux avec la Commission européenne, la représentation Pays-de-la-Loire et les eurodéputés Bernadette Vergnaud (S&D) et Elisabeth Morin-Chartier (PPE), les élus ont pu faire état des avancées obtenues et témoigner des attentes réelles de petites entreprises.

Ces rencontres ont également permis de dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre de l'approche



Pensez aux petits d'abord du Small Business Act pour l'Europe.

L'action d'influence de l'artisanat sur les dossiers d'actualité tels que l'avenir des fonds structurels, la politique d'entreprise, le développement durable ou l'accès des petites entreprises aux normes européennes a quant à elle été au cœur des discussions avec les organisations représentatives (UEAPME et NORMAPME).



Le chiffre clé
0,50%

Part des fonds structurels ayant bénéficié au réseau des CMA en France entre 2007 et 2011.

EURO BREVES

- Selon le rapport de la Cour des comptes européenne publié en mars 2012, les instruments financiers du FEDER ne bénéficient pas suffisamment aux PME. Le caractère inadéquat du cadre réglementaire se traduit par des retards de paiement et des difficultés à lever des fonds privés.
- En réponse à la consultation de l'eurodéputé Alain Cadec sur la stratégie macro-atlantique, l'APCMA déplore l'oubli par la Commission du rôle des PME dans la compétitivité des activités économiques liées à la mer et appelle de ses vœux l'intégration d'une approche sur le développement territorial.
- A l'occasion de l'audition réalisée le 11 avril par l'Intergroupe PME sur les programmes 2014-2020, l'UEAPME a défendu la pertinence économique de mesures dédiées spécifiquement aux PME et la nécessité d'instruments financiers répondant à la diversité des typologies d'entreprises.
- Lors d'une audition organisée le 8 mai par la Commission ITRE sur les opportunités économiques des PME, l'UEAPME a averti que l'exemption systématique des micro-entreprises de la législation européenne provoquerait un manque de compétitivité et une fragmentation du marché intérieur.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Pierre Genest, Laure-Anne Martinet, Simon Haefner · Contact : europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36

019 61111 111